

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-La-Noue s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Germain-de-Marencennes en session ordinaire, le lundi 23 janvier 2023 à 20h00.

Nombre de présents : 18 puis 19 puis 20	Nombre d'absents non-représentés : 1
Nombre d'absents représentés : 3 puis 2	

Liste des délibérations examinées :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

M. Malterre indique ne pas prendre part au vote au nom de M. Morenne.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est arrêté à l'unanimité des membres.

Procès-verbal PV01-001 : PV – Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Mme MANGOUT Sylvie, Monsieur Claude LAROCHE est installé comme nouveau conseiller municipal

Délibération n°2023-01-01 : Vote du Budget Primitif 2023 et du budget primitif annexe lotissement

- Vote du budget primitif lotissement 2023
 - En section de fonctionnement 609 000.00 €
 - En section d'investissement 609 000.00 €

La délibération est adoptée avec 3 voix contre, 7 abstentions et 12 voix pour.

- Vote du budget primitif principal 2023
 - En section de fonctionnement 1 118 458.00 €
 - En section d'investissement 793 080.00 €

La délibération est adoptée avec 3 absents et 19 voix pour.

Délibération n°2023-01-02 : Modification de la délibération n°2022-11-09 portant sur la tarification des salles communales à partir du 1^{er} janvier 2023

Description : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer à compter du 1^{er} février 2023 de faire payer le chauffage aux associations communales pour la Maison du Village et la salle des fêtes.

La délibération est adoptée avec 5 voix contre, 7 abstentions et 10 voix pour.

Délibération n°2023-01-03 : Modification des indemnités des conseillers délégués

Description : Monsieur le Maire propose de réévaluer le montant de l'indemnité des conseillers délégués de 6 à 10%.

La délibération est adoptée avec 4 abstentions et 18 voix pour.

Délibération n°2023-01-04 : Demande de subventions d'associations non-communales

Description : Plusieurs associations non-communales ont fait des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal décide avec 1 voix pour et 21 voix contre de ne pas verser de subvention aux Restos du Cœur 17.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de ne pas verser de subventions à la MFR de Cravans, de la MFR de St-Denis-du-Pin, de l'association de la prévention routière et de l'AFSEP.

Délibération n°2023-01-05 : Echiquier surgérien – demande de mise à disposition de la salle des fêtes

Description : Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle des fêtes à titre gracieux mais de faire payer le forfait chauffage.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-06 : Mise à disposition exceptionnelle d'une salle communale

Description : Monsieur le Maire a eu vent que des élus et agents ont bénéficiés de tarif préférentiel pour l'occupation d'une salle communale. Monsieur le Maire propose de faire cesser ce tarif préférentiel mais accorde une faveur aux agents et élus ayant déjà réservé au titre de l'engagement moral.

La délibération est adoptée avec 3 abstentions et 19 voix pour.

Délibération n°2023-01-07 : Autorisation à signer des actes administratifs

Description : Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'autoriser à signer des actes administratifs édités par des prestataires extérieurs

La délibération est adoptée avec 1 abstention et 21 voix pour.

Délibération n°2023-01-08 : Demande d'adhésion avec l'UNIMA

Description : Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Union des Marais. L'UNIMA apportera un appui technique sur l'ensemble des thématiques du grand cycle de l'eau et du pluvial

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2023-01-09 : Convention de mise à disposition – conservatoire de musique

Description : Monsieur le Maire soumet au Conseil, la convention de mise à disposition avec Aunis Sud pour le conservatoire de musique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-10 : Convention de fourrière avec la SPA de Saintes

Description : Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de Saintes avec forfait déplacement pour un montant de 964.80€.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-11 : Saisie du Comité Social Territorial – suppression d'un poste sous le grade de secrétaire de mairie

Description : Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin de saisir le Comité Social Territorial pour la suppression d'un poste sous le grade de secrétaire de mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-12 : Saisie du Comité Social Territorial – suppression d'un poste d'agent de maîtrise de catégorie C

Description : Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin de saisir le Comité Social Territorial pour la suppression d'un poste d'agent de maîtrise de catégorie C.

La délibération est adoptée avec 5 voix contre, 2 abstentions et 15 voix pour.

Délibération n°2023-01-13 : Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Description : Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin d'ouvrir un poste d'agent administratif

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-14 : Convention avec le Centre de Gestion – Adhésion à un service de médiation

Description : Monsieur le Maire propose d'adhérer à un service de médiation du Centre de Gestion pour les éventuels litiges à venir nécessitant une médiation préalable obligatoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-15 : Frais de déplacement

Description : Monsieur le Maire propose de mettre en place une nouvelle délibération concernant les frais de déplacements des agents à l'occasion des formations, réunions, concours et autres nécessités de service.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres.

Délibération n°2023-01-16 : Cadeaux aux agents

Description : Monsieur le Maire propose d'octroyer des cadeaux sous forme de bons cadeaux, chèques cadeaux, cartes cadeaux pour un montant maximum de 120 € pour les agents de droits publics et de droits privés ayant une ancienneté minimale de 6 mois pour les occasions suivantes : départs à la retraite, départs, Nouvel An, 1^{er} mai, les mariages et les naissances.

La délibération est adoptée avec 1 abstention et 21 voix pour.

Le procès-verbal de cette séance sera disponible dans la semaine suivante son approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Vous pourrez le retrouver sur notre site internet www.saintpierrelanoue.fr ou en consultation papier à la Mairie de St-Pierre-la-Noue aux jours et horaires habituels d'ouverture.